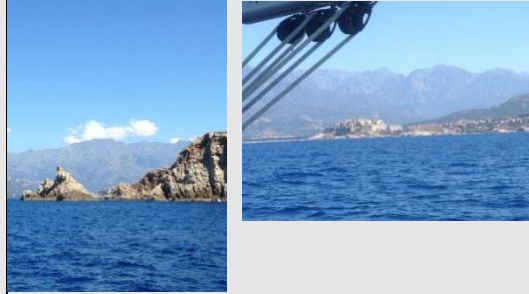


ACTIVITES DU MOIS DE JUILLET 2022

1. Croisière en méditerranée du voilier « PRONTO »

Voici deux magnifiques clichés (Calvi, Corsica) de notre adhérent Christian en croisière en méditerranée avec son voilier. Calvi est une ville située sur la côte nord-ouest de la Corse. Elle est connue pour ses plages et sa baie en forme de demi-lune. Une immense citadelle médiévale surplombe la marina depuis l'extrémité occidentale de la baie. Elle est traversée par des ruelles pavées et accueille la cathédrale baroque Saint-Jean-Baptiste. Des restaurants bordent le port sur l'esplanade du quai Landry. Perchée sur une haute colline, à quelque distance dans les terres, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Serra offre une vue panoramique sur les environs.



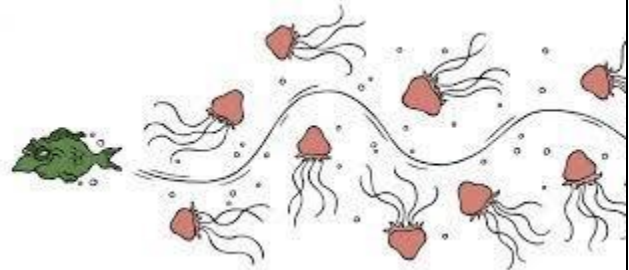
2. Régate 1 homme 1 femme

Régate en Duo Mixte: Martine et Didier, 30 nœuds vent.....



3. Pourquoi les méduses piquent les humains

Pour se nourrir et se défendre !
 Les méduses mangent des petits poissons, des larves de crabes, des crevettes... Ce sont des carnivores. Elles nagent en se contractant et en se dilatant. Elles ne vont pas vite ! Alors comment attraper les poissons ? En laissant traîner leurs longs tentacules venimeux. Dès qu'un poisson les touche, c'est le piège. Des milliers de minuscules harpons lui injectent un poison ! Il est paralysé. Très vite, les tentacules se replient vers la bouche : l'estomac digère la proie.
 Aïe, ça pique !
 Comme elles n'ont pas de carapace, le venin des méduses est leur seule protection. Mais il n'est pas toujours efficace : des tortues, des poissons ou des oiseaux mangent les méduses. Toi, si tu touches une méduse, même sur le sable, tu seras piqué. Ta peau devient rouge, ça gratte !

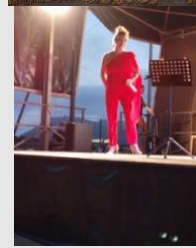


4. Pourquoi dit-on bâbord et tribord ?

Ce vocabulaire nautique serait visiblement emprunté à l'ancien néerlandais qui désignait le côté gauche d'un bateau par le terme « bakboord » et le côté droit par « stierboord », lorsqu'on regarde vers la proue c'est-à-dire vers l'avant du bateau.

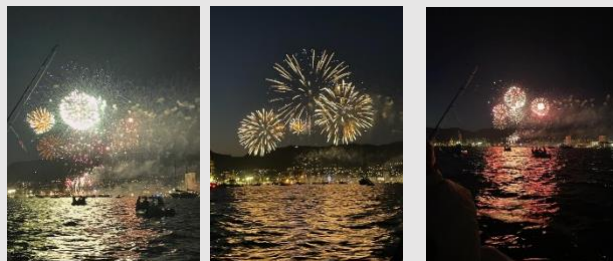
Au XVe siècle, date de l'appropriation de ces termes par les Français, les navires se manœuvraient encore fréquemment depuis la poupe, l'arrière du bateau, avec une sorte de grande rame appelée godille. Les barreurs étant pour la plupart droitiers, « cette rame était le plus souvent installée sur le côté droit du bateau », précise Philippe Valetoux. Le timonier faisant face à cette godille tournait donc le dos au côté gauche. Or, en vieux néerlandais, le mot boord veut dire « bord du bateau » et stier « gouvernail ». Stierboord est donc devenu tribord, le côté droit où se trouve le gouvernail, et bakboord est devenu bâbord, le flanc gauche du bateau.

5. Revivre les meilleurs moments de la fête de la Mer et des pêcheurs à Saint ELME.



6. Feu d'artifice du 14 juillet en bateau à Toulon

Faisant le lien entre la monarchie et la République, le feu d'artifice est l'un des rares symboles de la Royauté que le peuple a souhaité conserver. Les Chinois ont inventé les pétards et les feux d'artifice au VIIIe siècle. Ils ont été ramenés en Europe par Marco Polo au XIIIe siècle.

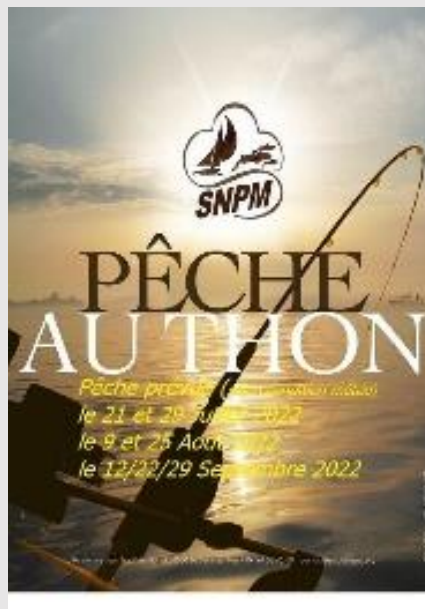


7. Vire Vire Saint Mandrier :

voici quelques photos du samedi 23 et dimanche 24 juillet lors de la participation des bateaux d'Amerami, armés par les adhérents de l'ASET et SNPM.



8. Pêche au thon : nous contacter pour s'inscrire.



9. Les documents nautiques (source Ministère de la Transition écologique et solidaire) :

Les documents nautiques peuvent être rassemblés dans un ou plusieurs ouvrages.

À moins de 2 milles d'un abri, il appartient au chef de bord de choisir librement les documents nautiques nécessaires à sa navigation.

Documents obligatoires en navigation côtière

Pour naviguer entre 2 et 6 milles d'un abri, vous devez être en possession :

- de la ou des cartes marines, ou encore leurs extraits, officiels, ou élaborés à partir des informations d'un service hydrographique national. Elles couvrent les zones de navigations fréquentées, sont placées sur support papier ou sur support électronique et son appareil de lecture. Elles doivent être tenues à jour ;
- du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), ou un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique avec son appareil de lecture ;
- d'un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique et son appareil de lecture.

Documents obligatoires en navigation semi-hauturière ou hauturière

Pour naviguer au-delà de 6 milles d'un abri, vous devez être en possession :

- du livre des feux tenu à jour disponible sur support électronique et son appareil de lecture ;
- d'un journal de bord contenant les éléments pertinents pour le suivi de la navigation et la sécurité du navire ;
- de l'annuaire des marées officiel (sous format papier ou numérique) ou d'un document équivalent élaboré à partir de celui-ci. Il est sous format papier ou numérique. Ce document n'est pas requis en Méditerranée.

Les services hydrographiques nationaux : la source officielle

◆ Tous les services hydrographiques nationaux définissent, élaborent, tiennent à jour et diffusent la documentation nautique générale des espaces maritimes dont ils ont la responsabilité. Ils centralisent, exploitent et diffusent, dans les meilleurs délais, les informations engageant directement la sécurité de la navigation au bénéfice de tous les usagers de la mer. Ils sont la source officielle des documents nautiques.

◆ En France, cette responsabilité nationale est confiée au SHOM (Service hydrographique et océanographique de la marine) pour les espaces maritimes français, en métropole et en outre-mer ainsi que sur les zones de l'ancienne union française. Depuis 2006, le système de management de la qualité du SHOM a été certifié conforme à la norme ISO 9001:2008 pour l'ensemble de ses activités.

Vérifiez la cohérence de vos documents nautiques avec les informations officielles ◆ Vous pouvez choisir librement vos documents nautiques qu'ils soient produits par un éditeur privé ou par un service hydrographique national.

◆ Pour les documents sur support informatique, les cartes marines électroniques officielles sont les ENC (carte électronique de navigation « Electronic Navigational Chart ») vectorielles et les RNC (cartes marines matricielles « Raster Navigational Charts »). Pour en savoir plus sur ces différents documents, consulter le site www.shom.fr (rubrique les produits/cartes électroniques).

◆ Plusieurs ouvrages nautiques édités par le SHOM sont téléchargeables gratuitement (rubrique les services en ligne/ouvrages en téléchargement).



10. PREVISIONS MOIS DE AOÛT

<https://societenautique-petitemer.fr/accueil/calendrier>

- Sorties de pêche au thon (au gros) le 9 et 25 août (dates d'ouverture à confirmer selon météo).
- 14 Août Vire Vire Pescadou Fabregas
- 27 Août Sagno tradition CNS à la Seyne sur mer
- Fête du pointu au Embiez
- 27/28 Août: Sortie familiale Giens /la Ciotat/Bandol /ou autre

11. Visitez notre internet et Facebook SNPM :

<https://societenautique-petitemer.fr/>

<https://www.facebook.com/snpmer>

12. Contacts & adresse SNPM :

- contact@sn-petitemer.org
- 0494067508
- 316 Av. Jean-Baptiste Mattei 83500 La Seyne S/M

